

DIRECTIVES DE COMPÉTITION

1^e Coupe Québec GAF (D3 – N Intro à N7)

6 et 7 décembre 2025

**GYMNASTIQUE
QUÉBEC**



**COMITÉ
ORGANISATEUR**



LIEU

ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JACQUES-CASALT

141 boul. Taché Est, Montmagny, QC, G5V 1B9

- [Lien Google Map](#)
- *Entrée via l'arrière, côté McDonalds - la porte sera bien identifiée et les informations seront transmises via le cahier du participant*

**SERVICES AUX
PARTICIPANTS**

*(Athlètes, Spectateurs
et Entraîneurs)*

HÉBERGEMENT

Hôtel L'Oiselière

105 chemin des Poiriers
Montmagny, QC, G5V 3T4
418-248-1640 / [Site web](#)

Days Inn Montmagny

218 chemin des Poiriers
Montmagny, QC, G5V 4J9
418-241-5330 / [Site web](#)
Près de l'autoroute

Hôtel Centre-Ville

3 boul. Taché Est
Montmagny, QC, G5V 1B6
418-248-3623 / [Site web](#)

L'hébergement le plus près du site de compétition

SERVICES AUX PARTICIPANTS

(Athlètes, Spectateurs et Entraîneurs)

FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS

Aucun

SERVICE MÉDICAL

Un service de physiothérapie sera offert sur le plateau de compétition.

AUTRES INFORMATIONS

- Le stationnement se fera derrière l'école.
- Il y aura vente d'articles promo sur place ainsi qu'un casse-croûte.

ANNULATION

(1 de 2)

- Pour obtenir un remboursement, un club doit envoyer, au comité organisateur et à Gymnastique Québec, une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début des compétitions.
- Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de la compétition. Les pièces acceptées sont les suivantes :
 - Un certificat médical provenant d'un médecin ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des Physiothérapeutes ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport.

ANNULATION

(2 de 2)

- GYMQC se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
- Le comité organisateur doit **OBLIGATOIREMENT** accepter toute demande de remboursement respectant les points ci-haut.
- Si une demande de remboursement ne respecte pas les points ci-haut, le comité organisateur est libre de tout de même prendre la décision d'effectuer un remboursement, s'il le désire.